

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BONNAC-LA-CÔTE : SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°3

DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte se déroulera du **lundi 27 mai 2024** au **mardi 25 juin 2024** inclus.

LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Bonnac-la-Côte ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés **en mairie de Bonnac-la-Côte, 10 rue Mazelle, 87270, Bonnac-la-Côte, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 ; et au siège de Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Bonnac-la-Côte et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie de Bonnac-la-Côte et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Bonnac-la-Côte : www.bonnac-la-cote.fr
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°1.